



PRÉFECTURE DE LA REGION BASSE-NORMANDIE
PRÉFECTURE DU CALVADOS

Charte de la diversité Département du Calvados

La constitution garantit à tous les citoyens une égalité en droits. Le respect de celle-ci nous concerne tous. La loi du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale réaffirme cette volonté dans ses programmes pour l'égalité des chances (troisième pilier du plan de cohésion sociale).

A qualification, compétences, capacités égales, le pluralisme et la diversité au travers des recrutements et du déroulement des carrières sont indéniablement un facteur de progrès pour l'entreprise. Une telle démarche volontariste demande un engagement à chaque échelon de l'entreprise, contribue à son efficacité et à la qualité de ses relations sociales. Elle a un effet positif sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, de ses prestataires extérieurs et de ses consommateurs.

La « Charte de la diversité » adoptée par notre entreprise a pour objet de témoigner de notre engagement, au sein de notre ou nos établissements du Calvados, en faveur de la diversité quels que soient le patronyme, le sexe, l'âge, la couleur de peau, le handicap, le lieu de résidence...

En vertu de cette charte, nous nous engageons à :

- **Sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité, notamment dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières.**
- **Promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes tout au long de la vie professionnelle.**
- **Chercher à refléter la diversité de la société française dans notre effectif, aux différents niveaux de qualification.**
- **Faire de la diversité un facteur de progrès social dans la vie de l'entreprise.**